

*« Si vous ne donnez que peu aux pauvres par impuissance, vous donnez beaucoup à Dieu par affection ... Que pouvez-vous faire davantage, mon cher Frère ? Ne voilà pas de quoi vous consoler et tout ensemble de quoi vous humilier devant Dieu, qui vous a fait la grâce de vous animer de sa charité, qui consiste à vouloir ce que son Fils, notre divin Maître, a voulu, et à faire ce qu'il a fait ? »
(Saint Vincent de Paul à Jean Parre, frère de la Mission - 16 novembre 1638 ; VII, 366)*



Animation Vincentienne

© Congrégation de la Mission, 425 route du Berceau, 40990 SAINT VINCENT DE PAUL
Tous droits réservés

*Au temps de st Vincent de Paul
... et aujourd'hui*

LES REFUGIES

LES REFUGIES

Sommes-nous victimes de la mode ? Il est clair que les « migrants de Calais » s'invitent dans la campagne présidentielle française de 2017. L'excellente revue du *Monde de la Bible* offre un numéro spécial sur « Exode, exil, déportation, les migrants et Dieu ». Le quotidien *La Croix* du 6 septembre 2016, dresse un bilan des « catholiques de France aux côtés des réfugiés », un an après l'appel à l'accueil, lancé par le Pape François. Le choix de traiter ce sujet nous met au moins en phase avec l'actualité.

Une considération d'importance s'impose, notre titre n'est pas réversible ; nous adoptons le mot « réfugiés ». Si nous suivons les instructions du H.C.R¹, nous pouvons noter cette distinction : « Les **réfugiés** sont des personnes qui fuient des conflits armés ou la persécution. Ils étaient au nombre de 21,3 millions à travers le monde à la fin 2015... Les **migrants** choisissent de quitter leur pays non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort, mais surtout afin d'améliorer leur vie en trouvant du travail, et dans certains cas, pour des motifs d'éducation, de regroupement familial ou pour d'autres raisons. »

Une telle netteté nous invite à prendre le mot « réfugiés » pour couvrir adéquatement la période 1581-1660 et notre époque selon notre libellé-fondateur : « *Au temps de st Vincent de Paul et aujourd'hui* ». Monsieur Vincent a secouru des réfugiés, car tel était le sort des personnes déplacées à son époque. Qu'a-t-il vu, vécu et ressenti, lui le guetteur des appels ? Les troubles, les guerres, les conflits étaient nombreux. Les premières guerres de religion ont duré dans sa région natale jusqu'en 1598. A Ranquines, elles ont hanté son enfance. A cause d'elles, il a vu des personnes en fuite. Louis XIII, régnant par Richelieu interposé, se heurte vite à la noblesse et aux huguenots. La

¹ Haut-Commissariat des Réfugiés (ONU), http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/7/55e45d87c/point-vue-hcr-refugie-migrant-mot-juste.html?gclid=CJbp4f_sls8CFRYTGwod8bIAUQ

Rochelle (1627) et la paix d'Alais (1629) privent les protestants des avantages acquis ; de nouveaux mouvements de réfugiés sont ainsi créés. Après la journée des Dupes de 1630, la guerre contre la maison d'Autriche s'installe ; Richelieu muselle l'opinion publique, élimine les leaders tels Montmorency ou Cinq-Mars et les soulèvements populaires engendrent « les croquants, les nu-pieds ». La misère va s'accroissant et les déplacements de populations aussi mais le pire est à venir. Louis XIV a cinq ans à la mort de son père ; la régente choisit Mazarin comme premier ministre. Eclate la Fronde avec ses trois visages, « Fronde parlementaire », « Fronde des princes », « Fronde Condéenne ». La première est déclenchée par l'arrestation de trois parlementaires. Le peuple de Paris s'enflamme et le couvre de barricades. Roi, régente et premier ministre s'enfuient à st Germain-en-Laye. Les « mazarinades » se déchainent mais Condé et les troupes royales interviennent et la paix est signée à Rueil-Malmaison en mars 1649, après bien des péripéties. Commence très vite la deuxième fronde qui se mêle à la première. De grands seigneurs sont neutralisés (Condé, Conti, Longueville) par un Mazarin honni de tous. Parlementaires et nobles s'unissent si bien que l'Italien quitte Paris le 6 février 1648. Le cardinal de Retz, ancien élève de st Vincent, retourne sa veste (!) et se rapproche de la régente. Turenne se soumet et Condé fuit en Guyenne. Alors, débute la « troisième fronde » celle que François Lebrun² appelle « la plus désastreuse ». Turenne et Condé se livrent bataille, le premier empêchant le second de regagner Paris ; la fameuse « Grande Mademoiselle » le sauve in extremis en lui ouvrant les portes de la capitale. Sa situation est intenable et il s'enfuit aux Pays-Bas. Le 21 août 1652, Louis XIV et Anne d'Autriche regagnent Paris sous les acclamations. Et Mazarin les rejoint le 3 février 1653 pour enfin gouverner plus paisiblement avec le traité de Westphalie (1648) et le traité des Pyrénées (1659).

On sait le rôle joué par st Vincent pour gagner la paix au prix de sa propre quiétude, le numéro 28 des cahiers (ou fiches) ayant honoré le sujet.

² Jean Carpentier et François Lebrun (sous la direction de), *Histoire de France*, - « Points Histoire » n°125 – Editions du Seuil 1987, 2000. Nous suivons les rythmes de François Lebrun (NDLR).

Il est clair que le pauvre peuple paie les pots cassés de tels conflits ! Tués, blessés, prisonniers, pillés, esseulés jonchent les champs et les rues de bataille. Les réfugiés pullulent, des paysans, des nobles, des jeunes filles, des enfants. Vincent de Paul soutient la Lorraine et dès 1650, il vole au secours de la Picardie, de la Champagne et de l’Ile-de-France. Il fait enterrer les morts par ses propres confrères, soigner les blessés par les sœurs, chercher des fonds par les laïcs dont les dames et la compagnie du st Sacrement (voir *Les Relations* dont il est question dans cette livraison) et tous accueillent les réfugiés, comme ceux de St Quentin au nombre de 1.200. Il leur fait distribuer logis, vêtements, secours et même outils pour recommencer une nouvelle vie. Selon son registre propre, il s’occupe plus particulièrement des prêtres, des ecclésiastiques et des religieuses. Les mendiants, « les gens sans aveux » sont nourris par les premières soupes populaires. Le monde religieux est comme réquisitionné et tous s’adonnent à une charité des plus enflammées.

On entend « le grand saint de la charité » nous dire, comme il le faisait en 1652 :

« Les misères sont si grandes à Paris, que Mademoiselle Le Gras n'en a pas assez pour assister les malades et les pauvres réfugiés partout où l'on lui en demande. On leur fait des potages en quantité de paroisses ; nos Sœurs de Saint-Paul en donnent tous les jours à près de huit mille pauvres, tant honteux que réfugiés, sans comprendre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Jamais votre compagnie n'a tant travaillé qu'elle fait à cette heure, ni plus utilement ; j'espère qu'en cette considération Dieu la bénira beaucoup. » (IV, 408)

Berceau de Saint Vincent de Paul, le 8 décembre 2016

Au temps de st Vincent de Paul ...

Saint Vincent et les réfugiés

Quand nous ouvrons le tome II du *Grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent*, nous trouvons des chapitres entiers sur le sujet des réfugiés (chapitre XL, l'assistance de la Lorraine – chapitre XLI, l'assistance de la Picardie et de la Champagne - chapitre XLII, l'assistance de l'Île-de France – chapitre XLIII, les exilés). Nous voyons des descriptifs éloquents sur les déplacements de population au temps de st Vincent et de st Louise. Des noms résonnent de la détresse des guerres : Toul, Saint-Mihiel, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Nancy, Metz, Verdun par exemple. Des compagnons du saint laissent une trace légendaire comme les frères Mathieu Regnard et Jean Parre. Des moyens nouveaux voient le jour comme *Les Relations* ou *Le Magasin charitable*.

Il faut noter que la Lorraine est alors, en 1643, à l'étranger, puisque duché. En 1552, la France avait annexé les trois villes épiscopales de la région Metz, Toul, Verdun qui seront connus sous le vocable « Trois-Évêchés » jusqu'au traité de Westphalie de 1648.

A nous en tenir à des regards utiles pour aujourd'hui, nous découvrons que st Vincent est informé, qu'il agit par lui-même dans toute la mesure du possible, et surtout qu'il envoie et soutient des femmes et des hommes sur le terrain pour venir en aide aux personnes déplacées.

I. ST. VINCENT EST INFORME

Nous connaissons Vincent comme un homme de relations. Il noue toute sa vie des liens fructueux et forts pour rendre compte de la

détresse des marginalisés de son univers. D'abord ses propres confrères le tiennent avisé, témoin la lettre qui suit, véhiculant des informations de première main.

« Les potages ... ont sauvé la vie à plus de deux mille pauvres ... »

« Les potages donnés par les aumônes de Paris aux malades réfugiés à Guise, Ribemont, La Fère et Ham ont sauvé la vie à plus de deux mille pauvres, qui, sans ce secours, eussent été jetés hors de ces villes, où ils s'étaient réfugiés, et fussent morts au milieu des champs sans aucune assistance ni spirituelle, ni corporelle.

Les religieuses de La Fère et des autres villes, pour la plupart, reconnaissent qu'on leur a sauvé la vie par les assistances qu'on leur a données ; elles prient Dieu sans cesse pour les personnes qui leur ont envoyé ou procuré ces bienfaits. » (*Un prêtre de la Mission à Saint Vincent* - 26 septembre 1650 - IV, 88)

« ... Paris fourmille de pauvres ... »

« Nous sommes ici dans les troubles plus que jamais. Paris fourmille de pauvres, à cause que les armées ont contraint les pauvres gens des campagnes de s'y venir réfugier. On fait tous les jours des assemblées pour tâcher de les assister ; on a loué quelques maisons dans les faubourgs, où l'on en retire une partie, particulièrement les pauvres filles. On ne laisse pas pour cela d'assister encore les deux frontières de Champagne et de Picardie, et nous y avons toujours dix ou douze personnes. » (*A Philippe Vageot, supérieur, à Saintes* - 22 mai 1652 - IV, 392)

« Les charités ... ont donné la vie à des millions de personnes ... »

« Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en cette province et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu y commettre, ont donné la vie à des millions de personnes, réduites par le malheur des guerres à la dernière

extrémité et je suis obligé de vous témoigner les très humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu, la semaine passée jusqu'à quatorze cents pauvres réfugiés en cette ville, durant le passage des troupes qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes ; et il y en a encore dans la ville plus de mille, outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par votre charité. La misère est si grande qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent pour plus de vingt mille écus de bien et qui à présent n'ont pas un morceau de pain et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai de vous supplier très humblement d'être encore le père de cette patrie, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants, que vos prêtres assistent et s'en acquittent très dignement. » (M. de la Font, lieutenant général de saint Quentin à saint Vincent - Entre 1650 et 1655 - V, 377-378)

Le plus remarquable est la publication des célèbres *Relations*. Au fil de leurs expériences et des nécessités, les Dames de la Charité ont l'idée de lire entre elles les lettres réalistes et précises des missionnaires de Lorraine. Elles décident alors de les copier et de les rassembler. Sous l'impulsion de Charles Maignard de Bennières, ami des pauvres, un périodique naît. Nous sommes en 1649. Avec l'aide de la Compagnie du Saint Sacrement vont paraître quelques 4000 *Relations*. Elles sont les ancêtres des moyens de communication sociales.

Voici un exemple parlant pour notre sujet :

« On a à soutenir douze cents réfugiés du pays de Santerre »

« Dans les cantons de Laon et de Guise, on a quelque espoir dans la moisson, qui présente belle apparence ; mais, en attendant, les riches mêmes envoient leurs enfants demander l'aumône. Les hôpitaux, en bon état, sont, suivant leur destination, des maisons de santé, et non plus l'antichambre de la mort.

Les nouvelles de Saint-Quentin et environs sont moins bonnes. Non seulement il est impossible de rien retrancher sur la dépense accoutumée, 800 livres par semaine, mais, si l'on n'en augmente le chiffre, il faudra tout quitter. On a à soutenir douze cents réfugiés du pays de Santerre, auxquels l'inhumanité de nos troupes n'a rien laissé, sans compter trois cent cinquante malades auxquels on ne peut plus donner de viande, trois cents familles honteuses, cinquante malheureux prêtres, trois mille pauvres répandus en cent trente villages, qui n'ont, depuis quatre mois, que le pain qu'on leur fait porter. Tout cela fait la somme effrayante de sept ou huit mille pauvres à nourrir ». (Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son œuvre, son influence*, Ambroise Bray 4 vol. 1860 Paris - IV, 166-167)

Il convient – même si nous n'avons pas le texte en notre possession – de signaler la place non négligeable du « Magasin charitable », lieu d'entrepôt spontané de vivres et titre d'une brochure, *Le Magasin charitable*, (brochure in-8° de 27 pages, janvier 1653 - cf. IV, 539-531, notes 5 et 6). Nous le faisons avec les propos de Monsieur Coste :

« Des écrits furent répandus dans le public pour exciter sa pitié. En fin octobre 1652 parurent trois Relations et une brochure : l'Etat Sommaire des misères de la campagne et besoins des pauvres aux environs de Paris ; en novembre, les Mémoires des besoins de la campagne aux environs de Paris ; en janvier 1653, le Magasin charitable.

Cette dernière brochure rappelait par son titre une intuition ingénieuse dont la première idée venait de Christophe Du Plessis, Baron de Monbar, avocat au parlement. Tous les curés avaient établi chez eux, en chaque paroisse de la capitale une sorte de magasin, qui se remplissait tout seul, sans aucune dépense par la seule générosité des fidèles. Tout était accepté le bon et le mauvais, le neuf et le vieux, le superflu et le nécessaire ; drogue, substances alimentaires, habits, linge, meubles, ustensiles, instruments de travail, vase et linges sacrés, objets de piété, livres ; tout ce qui pouvait servir dans une sacristie, une église, une maison, un hôpital.

Des presbytères, ces dons étaient portés soit dans la maison de madame Bretonvilliers, qui avait l'avantage de se trouver à l'extrémité de l'île Saint-Louis et à proximité des berges propices au chargement des bateaux ... les objets recueillis passaient à d'autres dépôts établis en pleins pays dévastés ...

Pendant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, cinq à six mille livres de viande, deux à trois milliers d'œufs, toutes sortes de provisions et d'ustensiles furent distribués chaque semaine.

*... Les corporations de bouchers de Saint-Sulpice, de Sainte-Geneviève, de la place-aux-Veaux et de Saint-Nicolas-des-Champs donnèrent chacune cinq à six mille livres de viande ... Un tonneau, d'une capacité de huit à dix boisseaux, recevait le sel, il se remplissait et se vidait sans cesse ... » (Pierre Coste, *Le grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent*, Desclée de Brouwer, Paris 1934, tome II p. 716-717)*

II. ST. VINCENT AGIT PAR LUI-MEME

Les citations sont éloquentes : st Vincent observe, travaille et veille au grain. Le « nous » n'est pas de majesté ; il s'implique lui-même.

« L'on a donné un pain à chacun par jour pendant huit jours...»

« Nous achevâmes hier la mission, que nous avons faite à La Chapelle, qui est auprès de Saint-Lazare, où nous avons fait assembler tous les pauvres Lorrains qui se sont trouvés en cette ville, et l'on a donné un pain à chacun par jour pendant huit jours à environ trois cents qu'ils étaient ». (A Louis Lebreton - 10 mai 1659 - I, 552)

« ... Des pauvres gens des champs réfugiés à Paris ... »

« Je sors d'une assemblée notable, où présidait Monseigneur l'archevêque nommé de Reims, en laquelle j'ai parlé de vous ; elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité. On a commencé de les assister corporellement, et je me suis offert de leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit qui veut que l'on prenne son bien où l'on le trouve ». (A Jean Dehorgny, supérieur, à Rome - 13 juin 1652 - IV, 398)

« Des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés »

« On continue aussi depuis à traiter de la paix avec les princes, et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à présent à Paris à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque jour du potage à 14 ou 15 mille, qui mourraient de faim sans ce secours. Et en outre on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents ; et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées qui logent par la ville, et quelques-unes, dit-on, en des lieux de soupçon, dans un monastère préparé à cet effet ». (A François Hallier et Jérôme Lagault, à Rome - 21 juin 1652 - IV, 402)

« Ceux qui se sont réfugiés à Paris »

« Ne pouvant aller faire mission aux champs, parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte du mauvais traitement des gens de guerre, nous sommes résolus de la faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris ... et avons commencé aujourd'hui en notre propre église à 800 de ces pauvres gens logés en ces faubourgs ; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ... Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous quant à l'assistance

corporelle des pauvres. Elles font et distribuent du potage tous les jours chez Mademoiselle Le Gras à 1300 pauvres honteux, et dans le faubourg Saint-Denis à 800 réfugiés ; et dans la seule paroisse de Saint-Paul quatre ou cinq de ces filles en donnent à 5.000 pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose ». (*A Lambert aux Couteaux, supérieur, à Varsovie - 21 juin 1652 - IV, 405-406*)

« Vingt mille réfugiés »

« Il n'y a que peu de jours que nous avons en cette ville vingt mille réfugiés de cette sorte, qu'il a fallu nourrir longtemps, outre grand nombre de malades que l'on assistait à la campagne, et c'est ce que l'on continue encore avec une grande dépense ». (*Au père Césaire de saint-Bonaventure - août 1652 - IV, 467*)

III. ST. VINCENT DELEGUE ET SOUTIENT

« Mademoiselle Le Gras n'en a pas assez
pour assister les malades et les pauvres réfugiés »

« On m'a dit qu'il y a force malades au Val de Puiseau, et que c'est à présent que ce pauvre lieu a grand besoin de secours ; ce qui me fait redoubler mes prières à Dieu, à ce qu'il vous remette en état de les voir et de les consoler ; et je vous prie, mes Sœurs, de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter. Mademoiselle Le Gras vous envoie à cet effet des sirops et des drogues, et moi je prie la pauvre veuve de feu Pierre Charpentier de vous fournir l'argent dont vous aurez besoin. Je vous prie de ne rien épargner pour vous remettre. Nous vous enverrions une sœur pour vous aider, s'il nous était possible, mais vous savez quelle est la difficulté des chemins ; d'ailleurs, les misères sont si grandes à Paris, que Mademoiselle Le Gras n'en a pas assez pour assister les malades et les pauvres

réfugiés partout où l'on lui en demande. On leur fait des potages en quantité de paroisses ; nos sœurs de Saint-Paul en donnent tous les jours à près de huit mille pauvres, tant honteux que réfugiés, sans comprendre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Jamais votre compagnie n'a tant travaillé qu'elle fait à cette heure, ni plus utilement ». (*Aux sœurs de Valpuseaux* - 23 juin 1652 - IV, 408)

« En donnant chez vous un asile à tant de réfugiés»

« Je vois bien qu'il est fort à craindre, comme vous le dites, qu'en donnant chez vous un asile à tant de réfugiés, votre maison n'en soit plus tôt pillée par les soldats. Mais c'est une question si pour ce danger vous devez refuser la pratique d'une aussi belle vertu que la charité. » (*A Louis Champion, supérieur, à Montmirail* - 6 novembre 1653 - V, 44)

L'estime et le soutien de st Vincent à l'égard des frères Matthieu Regnard et Jean Parre n'ont d'égale que leur habileté et leur capacité à porter secours aux pauvres. Ils sont les maîtres d'œuvre de la stratégie déployée pour les pauvres en général et les réfugiés en particulier.

*** Jean Parre³**

Inlassablement il intervient auprès de tous les pauvres de Saint Quentin, Reims, Laon, Rethel pour appliquer les décisions prises par les dames et st Vincent. Dans une lettre, ce dernier insiste sur l'esprit qui doit l'animer :

³ « Né à Chatillon-en-Dunois (Eure-et-Loir), entré dans la Congrégation de la Mission le 16 avril 1638, à l'âge de vingt-sept ans, reçu aux vœux en 1643, mort après 1660. Il est, parmi les frères coadjuteurs, avec le frère Mathieu Régnard, l'un des plus intelligents et des plus actifs instruments que la divine providence ait mis dans les mains de saint Vincent. Il parcourut en tous sens la Picardie et la Champagne, se rendant compte des besoins et y portant remède » (III, 434). Il travaille donc aux frontières auprès de réfugiés ou d'apatrides.

« Que pouvez-vous faire davantage ? »

« Je rends grâces à Dieu, mon cher Frère, de ce que vous êtes arrivé heureusement au lieu où son service vous attendait. Si vous ne donnez que peu aux pauvres par impuissance, vous donnez beaucoup à Dieu par affection, puisque vous lui donnez vos propres commodités, vos grands travaux et votre vie ; et non seulement cela, mais vous voudriez que tous les hommes lui fissent un sacrifice de leurs biens et de leurs personnes, en sorte que tous les pauvres qui sont sur la terre fussent soulagés, et toutes les âmes sauvées par Jésus-Christ, qui a donné son précieux sang pour elles. Que pouvez-vous faire davantage, mon cher Frère ? Ne voilà pas de quoi vous consoler et tout ensemble de quoi vous humilier devant Dieu, qui vous a fait la grâce de vous animer de sa charité, qui consiste à vouloir ce que son Fils, notre divin Maître, a voulu, et à faire ce qu'il a fait ? Vous me direz que vous ne le voulez et ne le faites qu'imparfaitement. A la bonne heure ! Vivez dans cette opinion, et tâchez de vous unir de plus en plus d'action et d'intention à ce même Seigneur, en qui je suis, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur. Vincent Depaul i. p. d. l. M. » (*Au frère Jean Parre - 16 novembre 1638 - VII, 365-366*)

On remarque que le frère Jean Parre est mis à la disposition des dames de la Charité par st Vincent lui-même et qu'il dépend dans sa mission de leurs décisions. Ainsi un laïc d'une congrégation cléricale est-il dépendant de laïques de l'Eglise parisienne, de femmes engagées à son service.

« Les pauvres des frontières »

« Je ne sais à quoi il a tenu que vous n'ayez reçu ma lettre de samedi dernier. Je vous écrivis pour lors, comme je fais encore aujourd'hui, que les dames ne se sont pas assemblées il y a longtemps, si ce n'est deux ou trois, à cause de la mission de l'Hôtel-Dieu, où elles assistent ; et par conséquent on n'a rien destiné pour les pauvres des frontières, faute de fonds.

J'apprends, par la vôtre du 11, ce que vous avez fait à Rethel pour donner commencement à la Charité des dames et les mettre en train pour la visite et le soulagement des malades. Dieu en soit loué et veuille bénir ce bon œuvre ! » (Au frère Jean Parre - 17 mai 1659 - VII, 556-557)

« Ces pauvres gens qui ont plus de nécessité d'être aidés »

« On vous prie ... de voir en quels endroits de Champagne et de Picardie il se trouvera de plus pauvres gens qui aient besoin de cette assistance ; je dis : le plus grand besoin. Vous pourriez leur recommander en passant de préparer quelque morceau de terre, de le labourer et fumer, et de prier Dieu qu'il leur envoie quelque semence pour y mettre, et, sans leur rien promettre, leur donner espérance que Dieu y pourvoira.

On voudrait faire aussi que tous les autres pauvres gens qui n'ont pas des terres gagnassent leur vie, tant hommes que femmes, en donnant aux hommes quelques outils pour travailler, et aux filles et femmes des rouets, et de la filasse ou de la laine pour filer, et cela aux plus pauvres seulement. A cette heure que voilà la paix, chacun trouvera à s'occuper, et les soldats ne leur ôtant plus ce qu'ils auront, ils pourront amasser quelque chose et se remettre peu à peu ; et pour cela, l'assemblée a pensé qu'il faut les aider à ce commencement et leur dire qu'il ne faudra plus s'attendre à aucun secours de Paris.

Voyez donc, mon cher Frère, où sont ces pauvres gens qui ont plus de nécessité d'être aidés pour la dernière fois, et ce qu'il faudrait à peu près pour cela, comme aussi pour couvrir les églises découvertes et ruinées, seulement à l'endroit de l'autel, pour y pouvoir dire la sainte messe avec quelque décence ; j'entends les églises où les habitants sont dans l'impuissance de les remettre en cet état, et qui ne dépendent point d'aucun chapitre ou abbaye ou seigneur dîmier, qui sont obligés à les entretenir ; car c'est à eux à faire ces réparations ...

Tout cela vous obligera d'aller et de venir pour reconnaître où sera la véritable nécessité, pour en envoyer les mémoires, afin qu'on

puisse faire quelque petit fonds pour y remédier. On n'a encore presque rien d'assuré, comme je vous ai dit ; mais on fera quelque effort quand vous nous aurez mandé ce qu'il faudra à peu près qui soit absolument nécessaire pour ces trois choses-là : les semences, les outils et les réparations. » (*Au frère Jean Parre - 9 d'août 1659 - VIII, 72-74*).

*** Matthieu Regnard⁴**

Même si nous n'avons pas de textes écrits de sa part, on sait le rôle qu'il a joué ; on peut le qualifier de « transporteur de fonds » de Monsieur Vincent ; il est surnommé « Renard » tant son habileté est légendaire ; de 1639 à 1649, il réalise quelques 53 expéditions en Lorraine, déjouant tous les pièges et porteur de sommes considérables.

« Emmené en France »

« Quand je vous ai parlé de vous envoyer des missionnaires, ce n'était qu'une simple proposition. Il nous serait impossible, à présent que nous avons augmenté le nombre des missionnaires d'Aiguillon, que nous en avons donné quatre pour fonder à Alet et que nous en allons envoyer autres quatre dans le diocèse de Genève, où M. le commandeur de Sillery a fait une fondation, et qu'outre les missionnaires de Toul, nous en avons envoyé à Nancy, à Verdun, à Bar-le-Duc et en allons envoyer à Metz pour assister corporellement et spirituellement le pauvre peuple des champs retiré dans ces villes : corporellement, en leur départant pour cinq cents livres de pain par mois en chaque ville, qui reviennent à deux mille cinq cents livres, qu'il faut que nous trouvions par mois ; et, par la grâce de Dieu, cela n'a point manqué jusques à présent ; et si j'espère que nous n'y manquerons pas ; pour le moins avons-nous

⁴ « Le frère Matthieu Régnard, né à Brienne-le-Château, aujourd'hui Brienne-Napoléon (Aube), le 26 juillet 1592, entré dans la Congrégation de la Mission en octobre 1631, reçu aux vœux, le 28 octobre 1644, mort le 5 octobre 1669. Ce fut le grand distributeur des aumônes de saint Vincent en Lorraine et pendant les troubles. Il fut d'un grand secours au saint par son audace, son sang-froid et son savoir-faire. On trouve sa biographie au t. II des. Notices, pp. 29-33 ». I, 466 et la lecture en est savoureuse !

du fonds pour cette année ; et spirituellement, en leur enseignant à tous les choses nécessaires à salut et leur faisant faire une confession générale de toute leur vie passée d'abord et continuer de deux ou de trois en trois mois. Notre frère Matthieu, qui fait des merveilles pour cela, selon la grâce que Notre-Seigneur lui a donnée toute spéciale, a pensé qu'il ferait bien d'en amener en France le plus qu'il pourra. Il en emmena cent le mois passé, entre lesquels il y avait quarante-six filles, demoiselles et autres, qu'il a conduites et nourries jusques en cette ville, où l'on en a déjà placé la plupart ; et en attendant, l'on les nourrit en une maison où l'on a pris soin des enfants trouvés de cette ville. Quelques bonnes dames font des merveilles pour nous aider en cela. Tout cela posé, vous voyez bien, Monsieur, qu'il nous est impossible de vous envoyer du secours pour le présent ; ce sera quand nous le pourrons. Nous en allons faire partir douze ou treize pour envoyer en ces lieux-là. » (*A Louis Lebreton, à Rome - 12 octobre 1639 - I, 590- 591*)

« La pauvre noblesse réfugiée »

« Les aumônes de Lorraine continuent toujours, par la miséricorde de Dieu. Notre frère Mathieu y porte tous les mois deux mille cinq cents livres pour les pauvres et à raison de quarante-cinq mille livres pour les religieux et religieuses. Et nous avons aujourd'hui l'assemblée pour l'assistance de la pauvre noblesse réfugiée, à laquelle nous départîmes, le mois passé, mille et tant de livres, et espère que nous en départirons autant aujourd'hui. » (*A Louis Lebreton - 3 février 1641 - II, 154*)

« Notre frère Mathieu m'écrivait de Lorraine »

« Il y a quelques jours, notre frère Mathieu m'écrivait de Lorraine ; et sa lettre, toute baignée de larmes, me mandait les misères de ce pays et particulièrement de plus de six cents religieuses : "Monsieur la douleur de mon cœur est si grande, que je ne puis vous la dire sans pleurer, pour la grandissime pauvreté de ces bonnes religieuses que votre charité fait secourir, dont je ne

vous saurais représenter la moindre partie. Leur habit ne peut presque être reconnu. Elles sont rapetassées de tous côtés de vert, de gris, de rouge, enfin de tout ce qu'elles peuvent avoir. Il leur a fallu prendre des sabots !" » (Conférence sur l'*Imitation des filles des champs* - 25 janvier 1543 - IX, 84)



... et aujourd'hui

REPERCUSSIONS

L'ACCUEIL DES MIGRANTS selon le Pape François

Souvent identifiés par les mêmes moyens de transport de fortune, migrants et réfugiés recouvrent des acceptions différentes. Dans le vol Malmö-Rome, au retour de Suède, le pape le rappelle clairement :

« Interrogé sur la crainte des pays européens à accueillir des étrangers sur leur sol, le Pape a expliqué qu' *« en théorie, on ne peut pas fermer son cœur à un réfugié »*, mais il a reconnu que les gouvernements, *« qui doivent être très ouverts à les recevoir »*, avaient le droit de calculer, avec *« prudence »* et chacun selon ses possibilités, la capacité d'accueil de leur pays, car il ne s'agit pas que d'accueillir ces réfugiés, mais aussi de les intégrer.

« Il n'est pas humain de fermer les portes et les cœurs, et à la longue, ça se paie politiquement. Tout comme peut se payer politiquement une imprudence dans les calculs, en recevant plus de personnes qu'on ne peut intégrer », a insisté le François. Pour lui, *« le plus mauvais conseiller pour les pays qui tendent à fermer les frontières est la peur. Le meilleur conseiller est la prudence »*. Le Pape a distingué *« migrants »* et *« réfugiés »*. *« Les migrants doivent être traités avec certaines règles, parce que migrer est un droit, mais un droit très réglementé »*. En revanche, le statut de réfugié, *« celui qui provient d'une situation de guerre, d'angoisse, de faim, d'une situation terrible »*, a besoin *« de plus de soins, plus de travail »*. Enfin, le danger est le même pour les réfugiés et migrants qui ne sont pas intégrés : *« ils entrent dans un ghetto »*. Or *« une culture qui ne se développe pas par rapport à une autre culture, c'est dangereux »*, a estimé François⁵.

⁵http://fr.radiovaticana.va/news/2016/11/01/dans_lavion_le_pape_parle_de_l%E2%80%99accueil_des_migrants_ou_de_s%C3%A9cularisation/1269438

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS POUR LA JOURNÉE MONDIALE DU MIGRANT ET DU RÉFUGIÉ 2017

La situation de réfugié que connaissent nombre de nos contemporains n'est pas seulement une réalité humaine et sociale ; elle est une réalité qui caractérise l'identité du croyant et s'inscrit dans l'histoire du Peuple de Dieu. Nous le notons dans quelques extraits de la lettre que le pape François écrit pour la Journée Mondiale du Migrant 2017 :

« ... Les migrations, aujourd'hui, ne sont pas un phénomène limité à certaines régions de la planète, mais touchent tous les continents et prennent toujours plus les dimensions d'une question mondiale dramatique. Il ne s'agit pas uniquement de personnes à la recherche d'un travail digne ou de meilleures conditions de vie, mais aussi d'hommes et de femmes, de personnes âgées et d'enfants qui sont contraints d'abandonner leurs maisons avec l'espérance de se sauver et de trouver ailleurs paix et sécurité. Ce sont les mineurs qui paient en premier lieu le prix élevé de l'immigration, provoquée presque toujours par la violence, la misère et par les conditions environnementales, facteurs auxquels s'ajoute également la globalisation dans ses aspects négatifs. La course effrénée vers des gains rapides et faciles comporte aussi le développement d'aberrants fléaux tels que le trafic d'enfants, l'exploitation et l'abus de mineurs et, en général, la privation des droits inhérents à l'enfance entérinés par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

...

Parmi les migrants, par contre, les enfants constituent le groupe le plus vulnérable, parce que, alors qu'ils se lancent dans la vie, ils sont invisibles et sans voix : la précarité les prive de documents, en les cachant aux yeux du monde ; l'absence d'adultes pour les accompagner empêche que leur voix s'élève et se fasse entendre. Ainsi, les migrants mineurs échouent facilement aux plus bas niveaux de la dégradation humaine, où l'illégalité et la violence brûlent en une flambée l'avenir de

trop d'innocents, tandis que le réseau de l'abus des mineurs est difficile à rompre.

Comment affronter cette réalité ?

Avant tout, en prenant conscience que le phénomène migratoire n'est pas étranger à l'histoire du salut ; bien au contraire, il en fait partie. Un commandement de Dieu y est lié : « Tu n'exploiteras pas l'immigré, tu ne l'opprimeras pas, car vous étiez vous-mêmes des immigrés au pays d'Égypte » (Ex 22, 20) ; « Aimez donc l'immigré, car au pays d'Égypte vous étiez des immigrés » (Dt 10, 19). Ce phénomène constitue un signe des temps, un signe qui parle de l'œuvre providentielle de Dieu dans l'histoire et dans la communauté humaine en vue de la communion universelle. Sans sous-estimer, certes, les problématiques et, souvent, les drames et les tragédies des migrations, ainsi que les difficultés liées à l'accueil digne de ces personnes, l'Église encourage à reconnaître le dessein de Dieu dans ce phénomène également, avec la certitude que personne n'est étranger dans la communauté chrétienne, qui embrasse « toutes nations, tribus, peuples et langues » (Ap 7, 9). Chacun est précieux, les personnes sont plus importantes que les choses et la valeur de chaque institution se mesure à la façon dont elle traite la vie et la dignité de l'être humain, surtout en conditions de vulnérabilité, comme dans le cas des mineurs migrants.

En outre, il faut viser la protection, l'intégration et des solutions durables ... »

Du Vatican, le 8 septembre 2016⁶

⁶ https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/migration/documents/papa-francesco_20160908_world-migrants-day-2017.html

QUELQUES CHIFFRES & REFLEXIONS D'après l'OBS ... répondant à des clichés

Les médias, qui nous présentent ces populations en errance, ont conduit nos esprits à prendre peur devant ces personnes sans droit, auxquelles nos pays donneraient de sérieux avantages sur nos compatriotes en situation précaire. Un magazine précise ces droits des migrants et réfugiés, et ajuste notre regard afin que nous demeurions de justes artisans du respect des humains :

« (...) La France a accordé l'an dernier **le statut de réfugié** à 19.506 personnes. Toutefois, ce record s'explique par un nombre record de demandes (64.942), ce qui situe le droit d'asile au niveau moyen des années précédentes (autour de 30%).

Rapportée aux 66 millions d'habitants de la France, l'arrivée des migrants ne peut donc pas être comparée à une "invasion". "Le Monde" a ainsi calculé que la France compte 16 fois moins de demandeurs d'asile que la Hongrie ou la Suède. Dans l'hexagone, moins de 9% de la population est immigrée.

Les migrants ne touchent aucune allocation, aussi bien familiale que pour le logement. Pour y avoir droit, il faut posséder un permis de séjour en cours de validité.

Seules les personnes ayant le statut de réfugié, c'est-à-dire ayant obtenu une réponse favorable de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) sur leur demande d'asile, peuvent bénéficier des droits sociaux (prestations familiales, CMU, APL, etc.).

Toutefois, pour prétendre au RSA, il faut être réfugié statutaire, c'est-à-dire avoir obtenu un permis de séjour de 10 ans, ou avoir déjà passé 5 ans en France en tant que réfugié subsidiaire (doté d'un permis de séjour d'un an renouvelable).

(...) Les migrants ayant formulé une demande d'asile auprès de l'Ofpra peuvent effectivement bénéficier d'une aide financière (l'allocation pour demandeur d'asile), qui s'élève à 6,80 euros par jour. Celle-ci peut se voir complétée par 4,20 euros quotidiens s'ils n'accèdent à aucune place d'hébergement.

(...) En France, un récent décret prévoit également la distribution d'une carte de retrait. Délivrée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), celle-ci sera réservée aux demandeurs d'asile et permettra de retirer uniquement le montant de l'allocation pour demandeur d'asile de 6,80 euros par jour ...

Les migrants ont accès aux places d'hébergement d'urgence (qui offrent un lit, un repas, la possibilité de se laver, de rencontrer un médecin et un travailleur social), les mêmes que pour les ressortissants français sans domicile fixe.

(...) Les immigrés en situation irrégulière ont accès à l'aide médicale d'Etat (AME), qui permet de bénéficier de soins médicaux gratuitement pendant un an renouvelable. Pour y avoir droit, le migrant doit justifier d'une résidence fixe en France depuis au moins trois mois (et prouver qu'il n'a pas gagné plus de 9.631 euros l'année précédente). L'AME est toutefois attribuée sans condition aux enfants mineurs.

Si le budget 2016 de l'AME s'établit à 744 millions d'euros, elle ne rembourse pas tout. (...)

Par ailleurs, lors d'une demande d'asile, les migrants ont accès au système classique de la Sécurité sociale et à la protection universelle maladie (ex-CMU) ... ».

Boris Manenti, 26 octobre 2016⁷

DECLARATION (extrait)

Des maires de la métropole du grand Paris s'engagent dans une notable déclaration commune pour que les réfugiés soient traités avec respect, selon les valeurs propres à notre culture nationale :

« ... En devenant acteur de cette politique de mise à disposition temporaire de foncier, nous préparerons l'accueil, la mobilisation des partenaires locaux et l'association des riverains au projet. Nous chercherons à ouvrir des hébergements d'urgence dans une logique de

⁷ <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/migrants/20161025.OBS0313/alloc-carte-bancaire-hlm-secu-12-intox-sur-les-migrants-decryptees.html>

rééquilibrage territorial là où quelques villes concentrent aujourd'hui la majorité des places.

C'est à tous les maires partageant les mêmes valeurs humanistes et la même préoccupation d'offrir une juste place à chacun que nous lançons un appel aujourd'hui. Sachons nous rassembler autour de nos idéaux républicains et trouver ensemble les solutions les plus concrètes. Dans la tradition de terre d'accueil de la France, pays des droits de l'homme, ayons l'humilité et le courage d'ouvrir nos portes, de tendre la main, de partager. Cela exige, bien sûr, du courage. Mais ce courage, nous le devons à des hommes, des femmes et des enfants qui ont tout risqué et tout perdu pour garder le droit de vivre. »

TEMOIGNAGE de Sr MONIQUE B., fdlc

« J'ai eu l'occasion dans diverses missions qui m'ont été confiées dans les paroisses à Paris et dans des associations diverses de côtoyer et de rencontrer des personnes arrivant en France, fuyant leur pays pour multiples raisons: manque de liberté, les guerres, les persécutions, ou simplement à cause de la pauvreté, et parce que notre pays devenait une référence où l'on faisait miroiter la liberté et l'abondance de biens.

Mais à chaque fois : que de déceptions, de découragement, de révolte, à cause des conditions dans lesquelles les uns et les autres débarquaient en France par des moyens très souvent risqués, inhumains, où des « passeurs » toujours impunis réclamaient toujours plus d'argent d'un point à un autre, quand à défaut des sommes demandées, il devenaient des instruments de travail sous un régime d'esclavage. Beaucoup d'entre eux ont vu leurs compagnons de voyage périr sous leurs yeux, impuissants à les secourir, sinon de sauver leur vie et celle de leurs familles quand c'étaient encore possible.

Voici quelques constatations concrètes :

- Les personnes réfugiées sont démunies de tout, vivent sans cesse dans la peur et sont psychologiquement choquées de ce qu'elles ont vécu en tous domaines...

- Elles vivent dans la clandestinité, surtout si elles n'ont pas été accueillies humainement.

- La langue est un obstacle considérable, perte des repères, de leurs cultures, de leur compréhension.

- Souvent sans abri, sans relations, sans soins, sans nourriture, les personnes deviennent la proie de ceux qui sous prétexte d'aide, deviennent des exploitants.

- Le peu de papiers officiels, en leur possession, leur sont confisqués, perdus, ou troqués.

- Quand elles découvrent des possibilités de travail, cela est souvent « au noir » parfois exploitées et les réduit à l'esclavage moderne...

- Quand on n'a plus besoin d'eux, pour multiples raisons, c'est le rejet ce qui entraîne ou le plus grand désespoir ou la violence !

- En France l'obtention de papiers pour permettre la résidence des étrangers dans notre pays est très longue et souvent impossible même quand on les accompagne pour des démarches ! »

Sœur Monique B., dans son témoignage écourté par les circonstances d'une surcharge inattendue et que nous remercions vivement au passage, nous rappelle combien l'engagement concret et direct se vit dans la confrontation au réel, avec nos possibilités et nos limites humaines et sociales. Tout ne s'arrête pas dans ces limites mais se joue dans une recherche tenace, portée par une espérance ...

Des initiatives heureuses sont en marche. Un article du journal *La Croix* nous en a donné quelques exemples.

INITIATIVES

De *La Croix* du mardi 6 septembre 2016

En septembre 2015, le Pape lançait un appel, en invitant « *chaque paroisse, chaque communauté religieuse, chaque monastère à un geste*

concret en faveur des réfugiés affluant vers l'Europe ». Un an après, on peut dire que l'appel a été entendu, il y a eu un élan réel de solidarité en France. *« Le service national de la Pastorale des migrants de la Conférence des Evêques de France fait le constat d'une réelle mobilisation : ... d'après les réponses de 43 diocèses (sur les 93 de France), plus de 2114 migrants ont été hébergés au cours de l'année, plus de 2300 autres ont été accompagnés à travers des rencontres conviviales, des cours de Français, des aides administratives ou des propositions spirituelles. »* Les initiatives sont variées. Le Secours Catholique s'est mobilisé et a vivement incité les bénévoles *« à travailler en réseau avec les associations déjà existantes, à créer des cellules diocésaines pour canaliser les propositions ».* Cela a été fait.

Bien sûr, on ne peut pas passer sous silence des réactions d'hostilité, dans plusieurs endroits, suscitées par la peur, une impression d'envahissement...

Il y a eu des déceptions, des échecs : des réfugiés qui préféraient "se poser" en ville, auprès d'autres réfugiés venus de leur pays, malgré le bon accueil reçu dans un village, à la campagne... Par ailleurs, le Secours Catholique, lui aussi, souligne que *« l'hébergement n'est pas forcément le premier besoin exprimé par les migrants... ».* Ils désireraient des repas conviviaux avec des Français, des sorties culturelles...

Le responsable de l'Accueil des étrangers au Secours Catholique disait, par ailleurs, que l'on ne doit pas prendre au pied de la lettre l'appel du Pape, mais plutôt *« au sens d'un accompagnement : pour que ces exilés se sentent des personnes à part entière, et pour que nous cessions d'avoir peur ».*

POUR POURSUIVRE, PERSONNELLEMENT ET EN EQUIPE ...

Comment est-ce que je m'appuie sur les médias pour mieux rencontrer et agir au service des réfugiés ?

Comment la foi en Jésus Christ et le charisme vincentien nous aident-ils à nous situer dans cet accueil des réfugiés ?

Quel est mon 'credo' à leur sujet ?

Quelles sont les réponses et les réalisations que nous voyons surgir autour de nous les concernant ? Que pouvons-nous faire ?

POUR NOUS AIDER

Ex 12-15 : Sortie d'Egypte du peuple élu

Dt 26,1-11 : « Mon père, un araméen errant »

Ps 137 : Chant d'exil

Mt 2,13-14 : Fuite en Egypte

Lc 17,11-19 : L'étranger reconnaissant

BIBLIOGRAPHIE

- *Au temps de st Vincent de Paul*

Maynard Michel, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, des œuvres, son influence*, Ambroise Bray 4 vol. 1860 Paris

Feillet Alphonse, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Rouen Lestringant, 1930

Ibanez José-Maria, *Saint Vincent de Paul et l'évangélisation des pauvres*, Institut Catholique de Paris, 1971

Robin Dominique, *Saint Vincent de Paul et le temps de la charité – Mediaspaul 2011*

- *De nos jours*

Je n'avais plus le choix, il fallait fuir. Paroles de réfugiés ACAT Édition Les petits matins 206 pages – juin 2013

Refugiés, un scandale planétaire 10 propositions pour sortir de l'impasse Amnesty International Édition Autrement 176 pages – janvier 2012

Juge de l'asile Anicet Le Pors, Édition Michel Houdiard, 166 pages – février 2010

Revue *Le monde de la Bible* n° 218, « Exode, exil, déportation. Les migrants et Dieu »

Diocèse de Lyon, *Recommandations et consignes de la cellule diocésaine pour l'accueil des réfugiés*
(http://lyon.catholique.fr/IMG/pdf/recommandations_consignes_cellule_accueil_refugies.pdf)

A paraître : *Christus* n°253 1^{er} trim. 2017, « La foi comme migration »